

PARCOURS DE SOINS NON PROGRAMMÉS EN ORTHOPHONIE

“Enfants de 0 à 6 ans inclus,”



Répondre rapidement à une difficulté liée à la communication, au langage ou à l'oralité.

1



— DEMANDE URGENTE

Demande adressée par :

- Association DP2O/CPAM
- PMI
- ASE
- Médecin Généraliste
- Pédiatre
- Autre structure de dépistage

Les demandes de bilan peuvent provenir de la liste d'attente commune ou individuelle, ou d'une demande directe à l'orthophoniste.

2



— BILAN ORTHOPHONIQUE

Réalisé dans un délai inférieur à **4 mois** après la demande.

3



— ATTESTATION

Attestation imprimable ou numérique.

Envoyée par mail par la CPTS et disponible sur le site de la CPTS :
Professionnels de santé > Pédiatrie > SNP Orthophonie

Contenu :

- Date du bilan
- Professionnel ou structure ayant adressé l'enfant
- Contact pour toute question

4



— VERSEMENT

100 € par bilan (dans la limite de 4 bilans par an).

-  Envoyer l'attestation à coordination@cpts-centrevendee.fr
-  Joindre un RIB professionnel lors de la première demande.
-  Après paiement, une attestation de paiement est renvoyée à l'orthophoniste.

Un parcours fluide, coordonné et réactif pour répondre aux besoins des enfants et rassurer les familles.